HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HO MME • BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME PALAIS DES NATIONS • 1211 Genève 10, SUISSE

Site www.ohchr.org • Tél. +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

Reference: WRGS/AH/Res35/10

Objet: Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur Associer les hommes et les garçons à la prévention de la violence contre toutes les femmes et toutes les filles, et à la lutte contre cette violence, suivant la résolution 35/10 du Conseil des droits de l'homme

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations unies à Genève et a l'honneur de se référer à la résolution intitulée, "Intensification de l'action menée pour éliminer la violence à l'égard des femmes : associer les hommes et les garçons à la prévention de la violence contre toutes les femmes et toutes les filles, et à la lutte contre cette violence".

Cette résolution demande au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en consultation avec toutes les parties prenantes, de préparer un rapport afin de "passer en revue les pratiques prometteuses et les enseignements tirés, les stratégies existantes et les initiatives des Nations Unies et autres initiatives visant à associer les hommes et les garçons à la promotion et à la réalisation de l'égalité des sexes, en particulier aux efforts mis en œuvre pour combattre les stéréotypes liés au sexe et les normes sociales, attitudes et comportements négatifs qui sous-tendent et perpétuent la violence à l'égard des femmes et des filles", à présenter à la trentième-huitième session du Conseil des droits de l'homme.

A cet effet, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme voudrait demander des informations en réponses aux questions suivantes en vue de la préparation dudit rapport:

- 1. Quelles mesures concrètes ont été prises par votre gouvernement aux niveaux normatif, institutionnel et programmatique, pour associer les hommes et les garçons à la promotion et à la réalisation de l'égalité des sexes et combattre les stéréotypes liés au sexe, les normes sociales, attitudes et comportements négatifs qui sous-tendent et perpétuent la violence à l'égard des femmes et des filles? Vous voudriez bien vous référer à divers aspects, tels les efforts mentionés aux paragraphes 9 et 10 de la résolution. Prière d'expliquer l'impact de ces mesures.
- 2. Quels défis rencontre votre gouvernement aux niveaux normatif, institutionnel et programmatique, pour associer les hommes et les garçons à la promotion et à la réalisation de l'égalité des sexes et combattre les stéréotypes liés au sexe, les normes sociales, attitudes et comportements négatifs qui sous-tendent et perpétuent la violence à l'égard des femmes et des filles? Prière d'expliquer la nature de ces défis et les mesures entreprises pour y remédier?

3. Les femmes et filles, y compris les organisations de femmes, sont-elles impliquées dans les efforts du gouvernement pour associer les hommes et les garçons à la promotion et à la réalisation de l'égalité des sexes et combattre les stéréotypes liés au sexe, les normes sociales, attitudes et comportements négatifs qui sous-tendent et perpétuent la violence à l'égard des femmes et des filles?

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme serait reconnaissant à tous les Etats membres et autres organisations de lui fournir les informations au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Nations Unies Genève, CH 1211 Genève; Fax. +41 22 917 90 08; courriel: registry@ohchr.org, cc: ahattori@ohchr.org) au plus tard le <u>3 novembre 2017</u>.

Nous apprécierons de recevoir des contributions:

- Limitées à 5 pages (ou 2000 mots);
- Envoyées en format Microsoft Word;
- En langue française ou anglaise, ou autrement avec un résumé en français ou en anglais.

Vous êtes priés de bien vouloir indiquer si l'information transmise peut être rendue publique sur le site du HCDH. Toutes questions et demande d'information peuvent être adressées à Asako Hattori au ahattori@ohchr.org, téléphone +41-229289884.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette opportunité pour renouveler à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations unies à Genève les assurances de sa plus haute considération.

septembre 2017